



# Responsabilité du copropriétaire bailleur sur dommage cause a l immeuble par le locataire

Par **Mimi sxm**, le **02/04/2021** à **12:56**

Bonjour

Notre ancienne locataire a casse une vitre armee dans les parties communes de l immeuble le syndicat de copropriete peut il me facture les travaux de changement de celle ci?

Suis je responsable des dommages causes par la locataires dans les parties communes ?

Par **Mimi sxm**, le **08/04/2021** à **23:03**

Aux dires de la locataire se serait son enfant qui aurait casse la vitre cependant nous n avons aucune preuve des circonstances car nous vivons a 9000km de l appartement et de l immeuble ... l usage du local etait sa residence principale dans lequel elle vivait avec ses enfants ... le syndic peut il nous facture son remplacement ? De plus Sans avoir fait les travaux pour changer la dite vitre...